

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT-YRIEIX
(Haute-Vienne)

DECISION DU PRÉSIDENT
n°2025-057 du 8 avril 2025

Objet : Ecole Intercommunale de Musique et de Danse – Audition des classes de violons et de violoncelles salle Attane le mercredi 18 juin 2025.

LE PRESIDENT,

Vu la délibération n° 2023-107 du 7 septembre 2023 portant élection du Président ;
Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux différentes délégations de compétences accordées par le Conseil Communautaire au Président ;
Vu la délibération n°2023-116 du Conseil Communautaire en date du 7 septembre 2023 portant délégation d'attribution du Conseil Communautaire au Président et subdélégation aux Vice-Présidents ;
Vu la convention de mise à disposition ci-jointe ;

DECIDE

Article 1^{er} : Il est conclu entre la Commune de Saint-Yrieix-la-Perche et la Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix, un contrat de location de la salle ATTANE le mercredi 18 juin 2025, pour une audition des classes de violons et de violoncelles organisée par l'Ecole Intercommunale de Musique et de Danse.

Article 2 : Le présent contrat de location est consenti à titre gracieux.

Article 3 : Il sera rendu compte lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire de la présente décision conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président,


Patrick DARY

Le Président ;
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.



Ville de
SAINT-YRIEIX

Contrat de location de la Salle ATTANE

A TITRE GRACIEUX

Conclu entre Monsieur Laurent GORYL
Maire de SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE et

ASSOCIATION : Ecole Intercommunal de musique
 SOCIÉTÉ COMMERCIALE : et de dans Communauté de
 PERSONNE PRIVÉE : Communes du Pays de St Yrieix
 Nom – Prénom Président(e) ou Responsable :
 DARY Patrick
 Adresse Postale : 4 Rue du 8 mai 1945
 87 500 SAINT-YRIEIX LA PERCHE
 Tél : 05 55 08 88 76 Mail : info@communaute-saint-yrieix.fr
 CONTACT référent au dossier (si différent) :
 Nom : JANIN Prénom : Sophie
 Tél : 06 82 95 15 64 Mail : ecolemus-styrieix@free.fr

Qui déclare accepter le présent contrat de location pour le lieu désigné ci dessous :

Grande Salle Cuisine Petite Salle du Bar 1^{er} étage (sans cuisine)

Pour des raisons de sécurité, il ne sera pas accepté plus de 200 personnes assises en configuration repas.

POUR LES DATES SUIVANTES :

La nature de l'utilisation de la salle est la suivante :

spectacle conférence / réunion repas soirée dansante exposition

autre(précisez)

Perception d'un droit d'entrée : oui de € non

Nombre de personnes attendues : 100 p.

	TARIF Contribution Charges fixes	TARIF Forfait Nettoyage (Sauf cuisine)*
<input type="checkbox"/> Week-end ou 2 jours consécutifs en semaine	<input type="checkbox"/> 40,00€	<input type="checkbox"/> 250,00€
<input type="checkbox"/> Grande Salle (la journée)	<input type="checkbox"/> 40,00€	<input type="checkbox"/> 250,00€
<input type="checkbox"/> Grande Salle (4h maxi)	<input type="checkbox"/> 40,00€	<input type="checkbox"/> 250,00€
<input type="checkbox"/> 1 ^{er} Étage (la journée)	<input type="checkbox"/> 40,00€	<input type="checkbox"/> 250,00€
<input type="checkbox"/> Petite Salle du Bar	<input type="checkbox"/> 15,00€	<input type="checkbox"/> 80,00€

* Aucun forfait nettoyage : la cuisine doit être rendue dans l'état initial de l'état des lieux d'entrée.

DÉPÔT DE GARANTIE : SALLE SEULE : 300,00€

SALLE + CUISINE : 500,00€

UTILISATION DE LA CUISINE :

TRAITEUR: OUI NON

Si oui : Nom et Adresse postale :
.....
Tél :
Mail :

- Vaisselle (disponible sur place)
- Nombre de Verres ballon (vin – eau) :
- Nombre de Coupes, Flûtes à Champagne :

RESPONSABILITÉ CIVILE :

Responsabilité Civile couvrant toute la période d'utilisation de la salle.**

Nom et Adresse postale de l'assureur:
..... SMACI Assurance 141 Avenue Salvador Allende
..... CS 20000 79021 NIORT cedex 1

** La période d'utilisation correspondra au jour et horaires convenus d'entrée et de sortie (clefs + état des lieux).

J'accepte les clauses du présent contrat. Je m'engage expressément à ne pas tenir ou faire tenir pendant le temps de la location d'activités politiques.

Les déchets ménagers resteront entièrement à votre charge. Les autres détritrus seront à déposer dans les éco-points les plus proches.

Tout règlement par chèque bancaire (location et dépôt de garantie) doit être établi à l'ordre de **Gestion des Salles Municipales**.

A Saint-Yrieix-la-Perche le :

Le Maire,

Le Preneur,

Le Président

Patrick Jurep